

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du Mercredi 22 Mai 2013**

Date de la convocation 14 Mai 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MENELLA André, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile, M.MARTINEZ Antoine, M.BARON Bernard, M.GALTIER René, Mme MILAN André, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : Mme PUJOL MONNIER Chantal, M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.LOPEZ Daniel, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.QUEROL Jean-François, PERET : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, M.GROS Gilles, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.CERET Hugues à M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe à M.GAIRAUD Francis, Mme FLOUROU Jocelyne à M. SATGER Jean-Noël, Mme MIRET Christiane à M.BAISSE Robert, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.COSTE Bernard à M.VALENTINI Gérald, M.SOTO Bernard à M.DUPONT Laurent, M.BILHAC Christian à M.MONTAGNE Jacques, Mme FONT Chantal à M.JEAN COSTES,</p>

Objet : Encarts publicitaires de l'office du tourisme (Edition papier et Internet) - Fixation des tarifs 2014.

Monsieur VALENTINI rappelle aux membres du Conseil Communautaire que suite à l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation réuni le 21 mars 2013 il est proposé aux membres du conseil communautaire d'approuver les tarifs des encarts pour les guides et le site Internet conçus par l'Office de Tourisme qui seront applicables pour l'année 2014 selon les conditions ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20130524-2013-05-22-14-DE
Date de télétransmission : 27/05/2013
Date de réception préfecture : 27/05/2013

- **Guide Hébergement**

Catégorie A	95 €
Hôtels avec restaurant, Campings, Village de Vacances et Gîte de Groupe	
Catégorie B	85 €
Hôtels sans restaurant, Chambres d'hôte, Locations saisonnières	

- **Guide Activités de loisirs**

Catégorie A	95 €
Commerces et Services de proximité	
Catégorie B	75 €
Activités et sports de Pleine Nature, Artisanat d'Art	
Catégorie C	40 €
Activités culturelles et patrimoniales, Autres Associations d'intérêt touristique	

- **Guide Art de vivre**

Tarif unique	95 €
Restaurant seul, Pizzeria, Snack, Salon de Thé, Traiteur, Bar à Vins,	
Domaines Viticoles et Caves Coopératives, Boutique Vente Produits du Terroir,	

Il est par ailleurs proposé:

- les remises suivantes :
 - Pour deux encarts une remise de 15% sera faite sur le prix total.
 - Pour trois encarts une remise de 25%.
 - Pour quatre encarts une remise de 35%.
- le tarif à 60€ pour les prestataires qui arrivent en cours d'année et qui ne peuvent être présents que sur le site Internet, étant donné que les documents papier seront déjà imprimés.
- Le tarif de 50€ pour les prestataires des autres offices du territoire Cœur d'Hérault ou des territoires voisins qui souhaiteraient en plus de leur partenariat auprès de l'office de leur territoire, devenir partenaires de notre office de tourisme et inversement.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les tarifs des encarts pour les guides et le site Internet conçus et vendus respectivement par l'Office de Tourisme qui seront applicables à compter du 1er janvier 2014 selon les conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.